



Communiqué de presse

4 septembre 2013

Repenser l'obligation de servir

Deux ans après la publication de son rapport « *Le Contrat citoyen* », la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse CFEJ fait le point sur les propositions qu'elle avait formulées. Elle constate que la situation se péjore et qu'il est grand temps de repenser l'obligation de servir pour véritablement tenir compte des nouveaux besoins en matière de sécurité, d'intégration et de cohésion sociale. Beaucoup de jeunes veulent s'engager pour leur pays et la collectivité, mais il faut que cet engagement fasse sens et puisse être concilié avec leur formation, les exigences croissantes du monde du travail et d'éventuelles responsabilités parentales.

L'obligation de servir pour tous est de moins en moins respectée

Les constats établis en 2011 par la CFEJ dans son rapport « Le contrat citoyen » restent malheureusement d'actualité : le taux d'aptitude au service militaire est passé de 66% en 2010 à 62% en 2012. Les chiffres de 2012 montrent aussi que plus de 20% des conscrits, ceci en tenant compte des jeunes Suisses affectés à la protection civile, sont passés entre les mailles du filet et n'effectueront ni service militaire, ni service civil de remplacement, ni protection civile. Ceci en dépit de l'attachement des Suisses à l'obligation de servir, d'ailleurs ancrée dans la Constitution. Cette situation risque de se péjorer encore avec la réduction des effectifs de l'Armée de près de 50'000 hommes.

Et pourtant, les jeunes ont envie de s'engager pour la collectivité

L'engouement pour le service civil se confirme, même si le durcissement des conditions d'admission a conduit à un recul temporaire du nombre d'admissions. Les jeunes ont envie de s'engager pour la collectivité, si cela fait sens à leur yeux et s'ils peuvent concilier cet engagement avec leur formation, leur activité professionnelle ou familiale.

Il est temps de repenser l'obligation de servir et de l'ouvrir aux femmes et aux étrangers

Comme en 2011, la CFEJ appelle de ses vœux une obligation de servir appliquée à tous les jeunes Suisses en âge de servir et un libre choix entre les diverses formes de services existantes (service militaire ou autre activité en lien avec la sécurité, service civil et protection civile).

Et il est temps d'engager une réflexion sérieuse sur l'introduction d'une obligation de servir pour tous les jeunes Suisses, hommes et femmes ; une réflexion qui doit prendre en considération l'évolution sociale, les exigences en termes d'égalité comme le partage réel des tâches entre hommes et femmes. Dans cette logique, l'accès au service civil devrait également être possible pour les jeunes étrangers résidant en Suisse et leur apporter un bonus en cas de demande de naturalisation.

Pour de plus amples informations :

Pierre Maudet, président de la CFEJ, pierre.maudet@etat.ge.ch

Secrétariat de la CFEJ, ekkj-cfej@bsv.admin.ch ou 031 322 92 26 et www.cfej.ch